

ou si elle n'avait pas été enchantée en Belgique, par quelque maîtresse de son mari défunt (1).

Le second moyen de venir en aide au royaume était la convocation des Cortès, et Ximenès résolut, avec ses collègues, de les réunir à Burgos en novembre 1506, afin que leur décision tranchât la question de la régence. Mais auparavant, il avait sagement fait promettre par serment à tous les partis de la noblesse, de n'entrer en attendant dans aucune négociation avec aucun prince, au sujet de la régence (2).

Tandis que Ximenès s'occupait ainsi de la convocation des Cortès, d'autres partisans de Ferdinand, entr'autres le duc d'Albe, cherchaient à y mettre obstacle. Cette fraction s'appuyait à la vérité des paroles mêmes du roi catholique, qui prétendait fonder son droit à la régence, sur le testament de son épouse et sur les décrets des Cortès de Toro, et qui, comme il le disait du moins publiquement, ne voulait pas entendre parler d'une décision nouvelle à prendre par les Cortès. Mais Ximenès, avec les autres amis du roi, et, à la fin, le roi lui-même (3), considéraient que Ferdinand, par son traité avec Philippe, avait renoncé au droit acquis par le testament de la reine et par la décision des Cortès de Toro (4).

Pour amener, dans de telles conjonctures, à une reconnaissance générale, et, autant que possible, pacifique, de Ferdinand, il fallait donc, comme le voulait Ximenès, une réunion des Cortès, et le Conseil d'Etat prépara sans délai les pièces nécessaires pour cette convocation. Aussi-

(1) Gomez, l. c. p. 999. Fléchier, l. II, p. 480.

(2) Zurita, l. c. c. 22. (3) Ibid. 34.

(4) Ib. 22, 26 et 27, rapporte au long les négociations qui eurent lieu entre le duc d'Albe et Ximenès au sujet de la convocation des Cortès.

tôt les partis commencèrent à travailler avec activité, pour déterminer en leur faveur les choix des provinces et des villes. Les provinces de Guipuscoa et de Biscaie, qui n'avaient pas le droit de se faire représenter aux Cortès, demandèrent aussi, pour cette fois et par exception, le droit de voter (1).

Le parti de Ferdinand l'emportait évidemment dans les élections, et le peuple manifesta publiquement le désir de son retour, attendu que c'était le seul moyen d'avoir la paix (2). Pour compléter son triomphe, il ne fallait que l'ouverture des Cortès et leur reconnaissance par la reine. Dans le but de l'obtenir, les Grands, le Conseil d'Etat et le magistrat de Burgos se rendirent au palais, et Ximenès pressa la princesse de répondre aux vœux de la députation, parce que le bien du royaume dépendait de la convocation des Cortès (3). Mais aucun motif n'eut la force de déterminer la reine à donner son consentement (4). La nécessité où l'on se trouvait déterminait alors Ximenès, en dépit des usages et des protestations du duc d'Albe, à faire convoquer les Etats par le Conseil Royal, puisque la princesse ne s'y prêtait pas; mais l'édit publié à cet effet n'eut pas dans toutes les provinces l'écho nécessaire; un petit nombre seulement des membres des Cortès se trouvèrent réunis vers le milieu de novembre, et ne tardèrent pas à se séparer (5).

La réunion des Cortès mettait fin au gouvernement provisoire; et en conséquence, Ferdinand envoya à Ximenès, au duc d'Albe et au grand-connétable plein pouvoir d'administrer l'État (6).

(1) Zurita, l. c. c. 22. (2) Id., 25. (3) Id., 4. (4) Id., 22.

(5) Id. 28. Mariana, l. XXIX, c. 2, p. 330.

(6) Id. 32. Prescott, I p., p. 447.

Avec l'espèce de dureté qui était dans son caractère, Ximenès voulut profiter de la réunion des Cortès pour faire déclarer officiellement ce que toute l'Espagne savait, c'est-à-dire, l'incapacité de la reine. Il désirait qu'elle fût déclarée avant le retour de Ferdinand, afin d'épargner à ce prince le désagrément de proposer lui-même une pareille mesure contre sa fille, et de n'être pas du moins entravé par elle dans l'administration du pays. Il est hors de doute que la proposition de l'archevêque était bonne ; mais il est certain aussi qu'elle blessait les égards de délicatesse qu'on devait à cette malheureuse princesse, et que, pour cette raison, ni le peuple, ni Ferdinand lui-même, ne pouvaient l'approuver (1).

Cependant l'ardeur que Ximenès avait mise d'abord à presser la convocation des Cortès, fit place un peu plus tard à une autre manière de voir, lorsqu'il s'aperçut que dans le cours des séances, elles se divisaient de plus en plus, et accordaient au parti autrichien une influence toujours croissante sur leurs résolutions. Il regarda donc dès lors, ainsi que le duc d'Albe et le grand-connétable, l'ajournement des Etats comme une nécessité (2) ; aussi fut-ce sans regret qu'il vit la reine, le jour avant son départ de Burgos, donner à une députation des Cortès l'ordre verbal de retourner dans leurs foyers. En conséquence, le Conseil royal les ajourna pour quatre mois (3).

Après le renvoi des Cortès, la reine prêta enfin l'oreille aux prières de son entourage, et quitta Burgos, où une épidémie s'était déclarée. Depuis quelques semaines, elle s'était déjà retirée à la Véga, maison de campagne située près de la ville ; mais alors elle prit le parti de s'éloigner

(1) Zurita, c. c. 21 et 22. (2) Id. 34, 36.

(3) Id., 44. Mariana, l. XXIX, c. 3, p. 333.

de la contrée même. Beaucoup de Grands voulurent profiter de ce changement de résidence, pour acquérir sur la reine une plus grande influence, et lui proposèrent à cet effet plusieurs de leurs châteaux pour demeure. Ximènes lui-même, au rapport de Zurita, eut cette pensée (1); mais Gomez assure, au contraire, qu'il tâcha de détourner la reine, à cause de sa grossesse, de faire ce voyage (2).

Quoi qu'il en soit, Jeanne fit échouer tous ces efforts, soit bienveillants, soit malveillants, par l'opiniâtreté avec laquelle elle persista dans sa propre manière de voir. Elle se rendit donc d'abord, le 20 décembre 1506, à Miraflores, pour y faire déterrer le cadavre de son mari et l'emporter avec elle dans son voyage. En vain l'évêque de Burgos lui représenta que cela était contraire aux lois de l'Eglise, aussi bien qu'au testament même de Philippe, et qu'il n'était pas permis, pendant les six premiers mois, de troubler les cendres d'un mort.

Cette résistance l'anima de la plus violente colère, et lui fit proférer les menaces les plus terribles, si l'on n'obéissait à ses ordres. La crainte que la véhémence de ses sentiments ne lui fût nuisible, surtout dans l'état où elle se trouvait, fit enfin condescendre à ses désirs, et tous les seigneurs présents, le nonce du pape, les envoyés de Maximilien et de Ferdinand, les évêques de Burgos, de Malaga, de Jaen et de Mondonedo, ainsi que Pierre Martyr, durent contempler le cadavre, pour prononcer sur son identité. Mais ils ne purent rien voir, dit Pierre Martyr (3), qu'une figure entièrement enveloppée dans des linceuls et totalement méconnaissable.

Jeanne fit ensuite placer le cercueil, couvert d'or et de soie, sur une voiture attelée de quatre chevaux de Frise,

(1) Zurita, c. 22. (2) Gomez, l. c. p. 999, 46. (3) Martyr, Ep. 324.

et le fit conduire devant elle , vers la petite ville de Torquemada, entre Burgos et Valladolid , où elle ordonna de s'arrêter.

Malgré le peu d'éloignement de cette ville, on avait mis deux jours à faire le trajet , la reine ne voyageant que la nuit, à la lueur des flambeaux, parce que, disait-elle, « une honnête femme, après la mort de son mari, qui a été son soleil, doit fuir la lumière du jour et ne marcher que dans l'obscurité » (1).

A Torquemada, le corps fut, par son ordre , porté dans l'église principale, qu'elle fit entourer de nombreuses gardes , comme si un ennemi voulait la prendre d'assaut ; c'était pour empêcher qu'aucune personne du sexe n'approchât du cercueil ; car la jalousie tourmentait encore cette princesse, même après la mort de son époux.

Chaque jour, des services funèbres avaient lieu auprès du cadavre ; le matin , la messe des morts ; le soir , les vêpres ; chose qui , pendant le voyage également, n'avait pas été plus négligée que la garde du cadavre (2).

Ximenès resta d'abord à Burgos avec le Conseil royal , le grand-amiral et le duc de Najara (3) ; mais il ne tarda pas non plus à se rendre à Torquemada, pour être présent lors du moment important de la délivrance de Jeanne. Ainsi que tous les amis de l'ordre , il craignait vivement que la malheureuse princesse ne vînt à mourir de ses couches, et que, de cette manière, la tutelle du jeune Charles, conformément au droit, ne passât , ainsi que la régence d'Espagne, à son aïeul paternel, l'empereur Maximilien , en faveur de qui les sieurs de Véré et del Burgo avaient déjà gagné un parti dans la noblesse. Ils avaient gagné entre

(1) Martyr, Ep. 359. Mariana, l. XXIX, c. 3. Fléchier, l. II, p. 493.

(2) Martyr, Ep. 324. (3) Zurita, l. c. c. 37.

autres le duc de Najara et don Manuel , et avaient même réussi à lui faire adresser l'invitation de venir prendre la régence de la Castille. En effet, Maximilien, qui négligeait le soin de ses propres États, afin de pouvoir encore s'agrandir, et qui plus tard même, se mit en tête de devenir pape, Maximilien , dis-je , comme frappé d'aveuglement , avait accepté le titre de roi de Castille (1); et Andrea del Burgo avait même eu la hardiesse de faire à Ximenès lui-même les offres les plus brillantes , s'il voulait se déclarer pour l'empereur d'Allemagne (2). Mais Ximenès avait repoussé ces propositions avec chaleur et fait échouer le plan des Flamands (3). Dès lors, il n'était pas étonnant que ces derniers suspectassent ses desseins; mais ce qui devait lui être bien plus pénible , c'était d'être regardé avec défiance même par quelques partisans isolés de Ferdinand. La prudence , cependant , lui faisait un devoir de ménager aussi les adversaires du roi catholique , et d'empêcher ainsi une scission déclarée dans la noblesse; car ce n'était qu'en empêchant cette division de devenir plus tranchée , qu'il restait possible de remettre au roi l'administration de la Castille , sans avoir à verser le sang des citoyens. Mais tant de circonspection et de prudence déplaisait aux plus ardents partisans du roi d'Aragon ; et ce furent eux probablement , qui donnèrent naissance à ce soupçon, dont parle Zurita (4), que l'archevêque aurait peut-être bien aimé que le jeune Charles fût déclaré roi , et qu'en attendant, l'administration du royaume lui fût confiée à lui-même. Mais un pareil soupçon ne tient pas devant les grands sacrifices , que l'archevêque s'imposa pour soutenir les

(1) Zurita, l. c. c. 25.

(2) Ibid. l. c. c. 22. On peut ajouter , à la décharge de Burgo, qu'il agissait à contre cœur dans ce qu'il devait faire contre Ferdinand , comme il l'avoua lui-même. Pierre Martyr, Ep. 335.

(3) Ib. c. 28. (4) Ib. l. c. c. 29.

intérêts de Ferdinand. Ainsi, entr'autres choses, pour conserver à Ferdinand la fidélité de la garde royale, il dépensa plus de soixante mille ducats, qu'il paya de ses deniers, attendu que la pénurie des finances, qui était l'ouvrage de Philippe, avait mis la couronne hors d'état de s'acquitter de cette charge (1).

La crainte même de voir la reine succomber, était un effet de son zèle pour Ferdinand et pour le bien du royaume; mais sa sollicitude fut heureusement vaine cette fois, et, le 14 janvier 1507, la reine accoucha heureusement d'une princesse, qui fut baptisée par Ximènes et reçut le nom de Catherine. Elle épousa plus tard le roi de Portugal (2).

La reine reprit bientôt ses forces; mais son état mental, au lieu de s'améliorer, fut encore aggravé par les folles illusions d'un moine. Elle avait emmené de Miraflores deux chartreux, pour garder le corps de son mari. L'un de ces religieux, soit par l'effet d'une ignorance superstitieuse, soit simplement par bonhomie, lui raconta comment une fois, dans des temps reculés, un roi, quatorze ans après sa mort, avait tout à coup été rendu à la vie. Il n'en fallut pas plus à la malheureuse princesse: dès lors elle fut continuellement dans l'attente de l'heure où son époux ressusciterait (3); et elle était tellement absorbée par cette pensée, qu'elle ne prêtait aucune attention aux propositions que Ximènes et d'autres lui faisaient de quitter Torquemada. La peste qui désolait alors l'Espagne y avait aussi éclaté, et avait même déjà enlevé une femme de chambre de la reine. Huit personnes de la suite de

(1) Zurita, l. c. 28.

(2) Gomez, l. c. p. 999, 54, donne par erreur à sa naissance la date XIX Calendas *Januarias*, au lieu de *Februarias*. Zurita, l. c. 43, et Mart. Ep. 331.

(3) Martyr, Ep. 328.

l'évêque de Malaga , qui avait accompagné la princesse , avaient succombé , et la contagion avait déjà gagné la demeure de P. Martyr (1). Aussi ce dernier avoue-t-il que tout le monde aurait désiré de partir , si l'on n'avait été retenu par la honte d'abandonner la reine.

Dans de telles conjonctures, Ximenès crut devoir, en vertu de ses pleins pouvoirs, transférer à Palencia le Conseil royal, ainsi que le Conseil de l'Inquisition; mais il continua à rester lui-même dans l'entourage de la princesse (2). Pour elle, elle persistait à ne pas vouloir se mêler des affaires du gouvernement, et d'ailleurs, elle ne le pouvait. Devait-elle apposer une signature, c'était, dit P. Martyr, comme si ses doigts eussent tenu ensemble (3), et peu lui importait, à ce qu'il semblait, la ruine du royaume, pourvu qu'elle ne fût pas tirée de son apathique torpeur, laquelle allait si loin, qu'elle n'en pouvait venir d'elle-même à se lever, une fois qu'elle était assise (4). Quant aux partis de la noblesse, dont le grand connétable et le duc de Najara étaient les chefs, leur haine mutuelle s'accrut au point qu'à Torquemada même, où résidait la reine, ils en seraient venus aux mains, si la princesse ou plutôt Ximenès par son intermédiaire, n'eût envoyé des médiateurs pour s'interposer entr'eux (5).

Rien d'étonnant dès lors que l'arrivée de Ferdinand fût attendue tous les jours avec plus d'impatience, et qu'on éprouvât tous les jours un chagrin plus vif, comme dit Martyr, de se voir trompé par de vaines promesses.

(1) Martyr, Ep. 329, 335. — Gomez, l. c. p. 999, 56 seqq.

(2) Martyr, Ep. 330. Gomez, l. c. p. 1000.

(3) Martyr, Ep. 334. (4) *Ib.*, 332. (5) *Ib.*, 334.

Afin de prévenir le retour d'excès pareils à ceux dont on vient de parler , Ximenès fortifia la garde de la reine , et enrôla pour lui-même un corps de trois cents hommes de pied et de cent cavaliers , voulant être en état de maintenir l'ordre et d'imposer aux Grands , qui s'étaient rendus à la résidence de la reine avec des escortes armées. Bien plus , jugeant encore cette mesure insuffisante pour protéger la personne de la reine contre toute tentative d'enlèvement , et pour assurer complètement l'ordre public , il fit adopter un décret , qui défendait à tout autre qu'à la reine et à lui , de conserver des troupes sur pied , dans l'endroit où résidait la cour (1).

Vers ce temps là , Ximenès se rendit à Cisneros , petite ville d'où sa famille était originaire , pour y rendre visite et faire des présents aux personnes de sa parenté. Les habitants de cette ville le reçurent avec pompe , et l'archevêque , de son côté , leur fit obtenir la faveur qu'ils demandaient , d'avoir désormais pour régler leurs différends , non des employés de l'Adelantade de Castille , mais des duumvirs élus librement comme officiers municipaux (2).

Vers la fin d'avril 1507 , la reine quitta enfin Torquemada , où régnait la contagion ; mais ce fut , comme dit P. Martyr , pour tomber presque de Charybde en Scylla. En effet , elle choisit pour résidence Fornillos , bourg voisin , où l'on pouvait à peine trouver de quoi la loger avec toute sa suite. Elle emmena naturellement encore avec elle le cadavre de son époux , et se signala dans ce court voyage par de nouvelles folies. Entre Torquemada et Fornillos , elle aperçut un couvent et résolut d'y passer la nuit. Mais dès qu'elle vit que c'était un cou-

(1) Zurita, c. 43, 44. Mariana, l. XXIX, c. 5, p. 387.

(2) Gomez, l. c. p. 1000, 10 seqq.

vent de femmes , elle en fit au plus vite emporter le cercueil , et passa la nuit en pleine campagne , en dépit d'un vent violent , qui permettait à peine de conserver les torches allumées. Non contente de cette précaution , elle fit de nouveau ouvrir le cercueil , pour considérer elle-même le cadavre , et le faire regarder par les principaux personnages de son cortège. A peine le jour commença-t-il à poindre , que l'escorte dut se remettre en route , et elle atteignit ainsi au premier chant du coq la localité susdite. Là , elle s'établit dans la maison d'un riche laboureur , plus spacieuse et plus jolie que les autres , et qui se recommandait d'ailleurs par la belle vue dont elle jouissait. On tâcha bien de la déterminer , à pousser jusqu'à Palencia , qui n'était pas éloigné , et où le Conseil royal était réuni , mais elle refusa absolument, en disant « que les veuves ne doivent pas habiter les grandes villes ni de magnifiques demeures. » En conséquence, bon nombre de ses gens durent se construire des huttes , pour avoir un abri à Fornillos (1).

La reine appela bientôt près d'elle les conseillers royaux qui étaient à Palencia , et congédia du Conseil d'état tous les membres qui avaient été choisis seulement par Philippe, et qui ne l'étaient pas déjà sous Isabelle. Toutes les prières qu'on lui adressa individuellement pour y être maintenu , furent vaines (2). Gomez soupçonne Ximenès de lui avoir donné ce conseil (3), et nous le croyons volontiers lorsqu'il représente les conseillers nommés par Philippe comme des hommes incapables , dont le renvoi était sous ce rapport tout à fait opportun.

(1) Martyr, Ep. 339. (2) Zurita, c. 54. Martyr. Ep. 339.

(3) Gomez; l. c. p. 4000, 6. Il est d'ailleurs dans l'erreur, quand il dit que cette mesure fut prise lorsqu'on était encore à Torquemada; et Fléchier le copie, quoique Martyr et Zurita soient ici plus exacts.

Mais cette mesure irrita, d'autre part, beaucoup de grandes familles, et elle était sous ce rapport en opposition avec le dessein bien arrêté de Ximenès d'affaiblir, autant que possible, la haine des partis. Ajoutez à cela que P. Martyr qui, avec les évêques de Malaga et de Mondonedo, jouissait auprès de Jeanne de la plus grande confiance et qui se trouvait constamment dans son entourage, représente cette mesure uniquement comme le fait de la reine, et ne dit pas un mot qui fasse croire que Ximenès ou quelque autre lui eût inspiré cette résolution (1). Bien plus, une lettre postérieure de P. Martyr (Ep. 349) nous fait connaître, qu'à Fornillos, la reine ne recevait, à l'exception des deux évêques et de lui, absolument personne, pas même Ximenès. Enfin, Zurita dit expressément que Ximenès et le grand connétable s'étaient, quoiqu'en vain, opposés à ce renvoi des conseillers (2). Dès lors il n'y a plus à douter que le jugement de Gomez n'ait porté à faux en cette circonstance.

Cette épuration faite, la reine ordonna aux membres restants de gouverner désormais en son nom (3); mais il était impossible de réprimer énergiquement les troubles et les désordres qui régnaient dans toutes les parties du royaume, surtout les luttes violentes et les soulèvements qui avaient lieu, et de les punir comme on eût dû le faire. Ainsi, à Médina del Campo, par exemple, l'élection d'un abbé fut l'occasion d'une querelle sanglante entre les bourgeois de cette ville. D'autre part, Dionys Castro, comte de Lemos, s'était remis par la force en possession de Ponferrat, qui lui avait appartenu auparavant, mais qu'il avait légalement perdu par sentence du roi Ferdinand. A Ubéda, un parti était d'avis qu'on

(1) Martyr, Ep. 339. (2) Zurita, c. 54.

(3) Martyr, Ep. 339.

appelât le prince Charles ; un autre , était pour Ferdinand ; et les uns et les autres se livraient à des querelles violentes et acharnées, auxquelles le préfet de la ville, Antoine Manrique , avait donné occasion. Des troubles semblables régnaient à Tolède et à Avila. Du sud , le comte Tendilla , vice-roi de Grenade , envoyait de tristes nouvelles : ses soldats désertaient faute de solde ; les côtes , sans défense, étaient en butte aux incursions des Maures d'Afrique , et il manquait d'argent pour lever des troupes. Ajoutons que Tendilla lui-même devint suspect à Ximenès de soutenir secrètement les adversaires du roi (1).

Dans de telles conjonctures , Ximenès , se voyant hors d'état de maintenir l'ordre par la force , crut lui-même devoir modérer son ancienne sévérité et ses principes d'absolutisme , pour adopter une politique de temporisation (2). Il convoqua donc les Grands pour délibérer avec eux sur les moyens de porter remède aux maux de l'État ; mais ils étaient eux-mêmes à bout d'expédients, et ils se contentèrent de confirmer l'archevêque dans sa manière de voir. Toutefois , celui-ci , voulant faire ce qui était en son pouvoir , envoya à Ubéda des commissaires chargés de punir les chefs de la révolte ; il menaça les villes de Tolède et d'Avila d'un châtement sévère , si elles ne rentraient au plus tôt dans le repos ; il permit au comte de Tendilla d'augmenter autant que possible les revenus du roi à Grenade , et d'en tirer de quoi solder ses troupes ; enfin , le duc d'Albe et le comte de Benavente , furent chargés de réduire le comte de Lemos , et celui-ci , dans une lettre adressée à Ximenès , lui envoya sa soumission au roi Ferdinand (3).

(1) Martyr , Epp. 350, 352. Gomez, l. c. p. 4000. Mariana, l. XXIX, c. 5.

(2) Gomez, l. c. p. 4000, 47, seq.

(3) Gomez. l. c. p. 4004.

Mais l'archevêque tâcha surtout , par des négociations avec les principaux Grands , de rapprocher de plus en plus les partis , et d'obtenir de tous la reconnaissance du roi Ferdinand (1), afin qu'à son arrivée en Espagne, il fût assez puissant pour rétablir partout l'ordre troublé.

Dans cette entreprise , il eut souvent à lutter contre son propre parti, entr'autres contre le grand connétable et le duc d'Albe , tantôt parce qu'ils regardaient de telles négociations et conventions comme outrageantes pour Ferdinand , tantôt et surtout , parce qu'ils croyaient pouvoir se plaindre de ce qu'on promettait des faveurs à leurs adversaires , tandis qu'eux seuls les avaient méritées par leur fidélité (2). Un autre obstacle pour Ximenès, sous ce rapport , c'était le manque de pleins pouvoirs suffisants, et il les requérait encore cette fois de Ferdinand , de la même manière qu'il les avait possédés l'année précédente dans ses négociations avec Philippe (3). Il ne paraît pas qu'il les obtint ; mais il réussit néanmoins à gagner jusqu'aux ennemis les plus acharnés de Ferdinand ; tels que Garcilasso de la Véga , le marquis de Villena , le comte de Benavente et le duc de Béjar ; quelques-uns seulement , comme le duc de Najara et don Manuel , restèrent irréconciliables (4).

A côté de Ximenès , l'ambassadeur de Ferdinand, Louis Ferrer , travaillait aussi dans le même sens , et ses efforts avaient surtout pour but de conserver ou de rétablir la bonne harmonie entre l'archevêque , le duc d'Albe , l'amiral et le grand connétable (5).

(1) Il voulait n'employer la force que contre les deux plus violents ennemis de Ferdinand, le duc de Najara et don Manuel (Zurita, l. c. 41.)

(2) Zurita, l. c. c. 34. (3) Ib 21.

(4) Zurita, l. c. 39, 44, 53, et l. VIII, c. 6.

(5) Zurita, l. c. lib. VII, c. 35.

Ferdinand, de son côté, cherchait aussi à témoigner sa reconnaissance à Ximenès pour tant de bons services ; et déjà , pendant son séjour en Italie , le bruit courait en Espagne qu'il avait demandé et obtenu pour lui du pape Jules II le chapeau de cardinal , et qu'il songeait en outre à le nommer Grand inquisiteur de Castille (1). Zurita assure que ces deux dignités étaient dans les vœux de Ximenès (2), et il ajoute , en un autre endroit , que Ferrer , au nom du roi , lui fit à ce sujet des propositions , et lui promit en même temps un évêché pour Ruyz , son ami (3). Tout cela se réalisa en effet après l'arrivée du roi ; mais , en attendant , Ximenès avait encore plus d'un déboire à essayer.

Outre les sollicitudes nombreuses que lui donnaient les affaires de l'État , une dispute de droit ecclésiastique qui surgit alors fut encore pour lui une cause de chagrin. A Ranera , dans l'archidiocèse de Tolède , un bénéfice devenu vacant fut donné par Ximenès à P. Martyr. Quoique ce savant fût déjà prieur de l'archevêché de Grenade , la discipline ecclésiastique concernant la pluralité des bénéfices était à cette époque si peu observée , qu'il ne se fit aucun scrupule d'en acquérir un second , bien qu'il ne pût observer la résidence dans aucun des deux , et qu'il dût constamment être à la suite de la cour. Ximenès , de son côté , ne fit aucune difficulté de donner une place avec charge d'ames , comme Martyr l'appelle lui-même , à un homme qui ne pouvait l'administrer lui-même , mais seulement par un vicaire. Toutefois , comme il n'était pas tout à fait certain que la collation de cette place n'était pas réservée au pape , le nonce pontifical l'avait aussi , le cas échéant , assurée à P. Martyr ; et le pape Jules II avait fait confirmer la chose par la daterie. Mais pour compléter

(1) Martyr, Ep 340, 343.

(2) Zurita, l c c. 29. (3) Ib., 22.

l'image du peu d'ordre qui existait alors, et auquel le concile de Trente a remédié, Bernardin de Mendoza, archidiacre du district de Guadalajara, dont Ranera faisait partie, avait de sa propre autorité pris possession de ce bénéfice, en s'appuyant d'une expectative obtenue du pape Alexandre VI, et peut-être plus encore, de la puissance de sa famille, et, en particulier, de son frère, le duc d'Infantado. Pendant assez longtemps, P. Martyr chercha mais en vain, par des représentations écrites, à amener son compétiteur, autrefois son ami, à lui rendre son bénéfice, qui rapportait par an environ soixante ducats. En vain aussi le duc d'Infantado lui-même s'employa-t-il auprès de son frère en faveur de P. Martyr (1). Bernardin résista résolument aux ordres de l'archevêque et même à ceux du pape, sans avoir aucunement égard à l'objection qu'on lui faisait, que les expectatives données par Alexandre VI avaient naturellement perdu toute force par le fait de sa mort; et il alla même jusqu'à reprocher à Ximenès que lui-même, autrefois, il avait défendu avec aussi peu de déférence son expectative sur Uzéda. Enfin, il poussa les choses jusqu'à tâcher de se maintenir par la voie des armes en possession du bénéfice; il remplit de soldats l'église de Ranera et la fit barricader, tellement que l'archevêque dut le menacer tout à la fois des armes temporelles et des spirituelles, de l'emploi de la force militaire et de l'excommunication. Bernardin en fut probablement effrayé; car il trouva enfin bon de se soumettre à l'archevêque et d'abandonner à Martyr le bénéfice en question (2).

- Mais ce qui causa à Ximenès plus de joie encore, ce fut la nouvelle que le roi Ferdinand avait quitté la côte d'Italie vers la fin de juin. Presque tout le peuple

(1) Martyr, Ep. 347. (2) Gomez, l. c. p. 1004.

partagea son allégresse, et Ferrer entra bien certainement dans ses sentiments, en priant la reine d'ordonner des prières publiques, pour obtenir à son père un heureux voyage. Toutefois Jeanne répliqua « que l'arrivée de Ferdinand était si méritoire, que celui qui agissait si noblement devait, sans cela, être protégé de Dieu, et n'avait pas besoin de l'intercession des hommes. » Il fut donc encore impossible de la déterminer à donner un ordre à ce sujet, et il ne fallut rien de moins que l'incendie de l'église de Fornillos, où le cadavre de Philippe faillit être réduit en cendres, pour la tirer alors de sa morne inactivité (1).

Sur ces entrefaites, Ferdinand étant parti de Naples, avait passé devant Ostie, où l'attendait inutilement le pape Jules II (2), et avait fait voile pour Savone. Il eut, dans cette ville, une magnifique entrevue avec Louis XII de France. Il avait alors à sa suite le grand capitaine, à qui, par défiance, il venait, sous un prétexte spécieux, de retirer la place de gouverneur de Naples. En revanche, cet illustre général jouit, comme d'un triomphe, des honneurs extraordinaires dont il fut comblé par Louis XII, qu'il avait si souvent combattu (3).

Le 20 juillet 1507, Ferdinand atteignit la côte d'Espagne, et prit terre à Valence, dans son royaume héréditaire. Après avoir pris un peu de repos, il se dirigea à petites journées vers la Castille, tandis que les Grands venaient en foule à sa rencontre avec de brillants cortèges (4). Sa fille aussi voulut aller au-devant de lui

(1) Martyr, Ep. 354.

(2) Ferdinand prétextait qu'il avait craint quelque danger pour sa flotte dans le port d'Ostie; mais on soupçonna qu'il n'avait pas voulu conférer avec le pape, lequel prit très-mal, dit-on, ce manque d'égards. Mart, Ep. 352, 353.

(3) Martyr, Ep. 353. (4) Ib. 358.

jusqu'aux frontières de son royaume; mais Ximenès, par l'ordre de Ferdinand lui-même, la détourna d'un voyage si fatigant (1), et lui proposa, au contraire, de se rendre dans une ville peu éloignée de Fornillos, qui fût assez grande pour donner asile aux deux cours royales. En conséquence, le 24 août, vers minuit, Jeanne, avec le cadavre de Philippe, et accompagnée de Ximenès et du reste de la cour, sortit de Fornillos, et se rendit à Tortolès, ville éloignée d'environ quinze milles (2). Quelques jours auparavant, le 21 août, Ferdinand était arrivé aux frontières de la Castille, où il fut reçu solennellement par le duc d'Infantado, l'amiral, un grand nombre de Grands et de dignitaires des ordres de chevalerie (3).

Enfin, le 29 août, le roi arriva aussi à Tortolès, où il rejoignit sa fille : il pleurait de joie, tandis que la joie intérieure de Jeanne avait peine à triompher de la stupide froideur de son extérieur.

Après un long entretien, auquel Ximenès assista seul (4), il fut résolu que la cour serait transportée à Santa Maria del Campo, dont le roi prit la route au point du jour, et Jeanne, selon sa coutume, au milieu de la nuit, et toujours avec le cadavre de Philippe. A leur arrivée, Ferdinand prit en main le gouvernement de la Castille, avec un pouvoir sans limites, et du plein consentement de sa fille; et il se montra si sûr de son affaire, qu'il négligea d'abord de demander l'approbation des Cortès : ce ne fut qu'au bout de trois ans, le 6 octobre 1510, qu'il jugea à propos de la provoquer (5).

(1) Gomez, l. c. p. 4002, 43. (2) Martyr, Ep. 359. (3) Ferreras.

(4) Gomez, l. c. p. 4002, 25 (5) Prescott, II p. p. 457.

CHAPITRE XVII.

Ximenès devient cardinal et grand inquisiteur de Castille et de Léon.

UN des premiers actes du roi Ferdinand , après son retour , fut de remettre à Ximenès le chapeau de cardinal.

Depuis longtemps , l'épiscopat espagnol comptait régulièrement dans son sein plusieurs cardinaux ; et d'ordinaire, cette dignité était demandée au pape par les rois , pour des prélats auxquels ils avaient eux-mêmes plus d'obligations que l'Eglise. Cette fois aussi, ce fut le roi Ferdinand , qui , pendant son séjour en Italie , demanda la pourpre au Saint Père pour Ximenès , parce qu'il avait les plus graves motifs de récompenser l'homme , qui avait rendu de si grands services à lui , à la reine défunte et au royaume de Castille , et qui continuait à le bien servir.

Souvent , sans doute, ces sortes de demandes de la part des rois avaient dû être bien désagréables au Saint-Siège ; mais, cette fois, le pape Jules II, aussi bien que le Sacré-Collège , furent charmés de pouvoir prouver par des faits la glorieuse approbation , qu'ils donnaient à l'un des évêques les mieux méritants de l'époque. Aussi les cardinaux manifestèrent-ils si hautement et si publiquement leur assentiment à cette nouvelle création , que bientôt de nombreux rapports en furent envoyés de Rome en

Espagne, par les espagnols qui se trouvaient dans cette ville. Gomez en a retrouvé et lu plusieurs dans les archives de l'église de Tolède (1).

Lorsque toutes les négociations nécessaires eurent été terminées à Rome, Jules II publia, le 17 mai 1507, le bref pontifical, qui élevait Ximenès à la dignité de cardinal de l'Eglise romaine (2). Il y recevait outre le titre de Sainte-Balbine, la dénomination honorifique de *cardinal d'Espagne*, donnée auparavant déjà à son prédécesseur sur le siège primatial de Tolède, et plus anciennement, au XIV^e siècle, à Pedro Frias, évêque d'Osma (3).

Le jour qui suivit la nomination papale, Ferdinand écrivit de Naples à Ximenès une lettre, où il l'assure « que ses vertus extraordinaires, et les grands services qu'il a rendus aux royaumes d'Espagne et à lui-même, l'avaient déterminé à demander pour lui la pourpre au S. Père : service qu'il pria l'archevêque d'agréer avec le même amour qu'il lui avait montré lui-même en le lui rendant. »

Mais cette lettre royale contenait encore un autre point plus important : le roi nommait le nouveau cardinal grand inquisiteur de Castille et de Léon, à la place de Déza,

(1) Gomez, l. c. p. 4003.

(2) Voici la teneur de ce bref : « Venerabili fratri nostro Francisco S. R. E. Presbytero Cardinali, Julius II. Pont. Max. Dilecte fili ! Salutem et apostolicam benedictionem ! Inducti præclaris meritis et virtutibus tuis, contemplatione etiam carissimi in Christo filii Nostri Aragonum, Siciliae, regis catholici, qui hoc à Nobis per literas et oratores instantissime petiit. hodie in Consistorio Nostro secreto, S. R. E. Cardinalium consortio et collegio Te aggregavimus, sperantes quod eidem S. R. E. cujus jam honorabile membrum es, utilis eris et honorificus illiusque auctoritatem pro viribus conservabis et augebis. Datis Romæ apud S. Petrum, sub-annulo piscatoris. Die XVII Maii MDVII, Pontificatus Nostri anno quarto. » Gomez, l. c. p. 4003.

(3) Mariana, l. XXIX, c. 40, p. 347. Gomez, l. c. 4002.

archevêque de Séville, qui avait renoncé à cette dignité (1). Les lettres pontificales et celle du roi étaient déjà arrivées en Espagne depuis assez longtemps, lorsque Ferdinand y rentra après une absence de plus de dix mois. Il apportait avec lui le chapeau rouge, insigne de la dignité de cardinal, qu'il était chargé par le pape de placer solennellement sur la tête de Ximenès, cérémonie à laquelle des princes catholiques se sont souvent soustraits. Conformément aux vues de Ferdinand, cette cérémonie solennelle devait avoir lieu devant lui, au séjour de la cour, à Santa Maria del Campo; mais Jeanne, qui du reste paraît ne pas avoir vu de bon œil l'honneur accordé à Ximenès, refusa résolument d'y consentir, en déclarant « qu'une pareille fête à la cour ne s'accordait en aucune façon avec le deuil de son veuvage; qu'il fallait donc choisir à cet effet quelqu'autre endroit, proche ou éloigné; et qu'elle se déclarait disposée à faire envoyer du trésor royal les tapis et autres ornements nécessaires pour cette solennité. » Ferdinand dut céder, quoique malgré lui, et désigna Mahamud, bourg du voisinage, pour une solennité, qui, selon lui, ne pouvait se célébrer dignement qu'au lieu où se trouvait la cour. Toutefois, un grand nombre de Grands se rendirent à Mahamud; le nonce du pape, Jean Rufo, évêque de Bertinoro, près de Ravenne, officia; lecture fut donnée du bref pontifical, et le chapeau de cardinal fut solennellement remis à Ximenès, en septembre 1507. De son côté, il en donna aussitôt avis à son chapitre de Tolède, avec prière d'adresser des supplications à Dieu pour le bien de la chrétienté et pour le sien propre (2).

(1) La lettre entière se trouve dans Gomez, l. c. p. 4004.

(2) Gomez, l. c. p. 4002, 4003. Martyr, Ep. 340, 343, 364. Zurita, T. VI, l. 8, c. 7. Robles, l. c. p. 464, 462.

La seconde dignité déferée cette année-là à Ximenès , nous engage à entrer dans un peu plus de détails sur l'histoire et l'essence de l'inquisition ; d'autant plus que ce sujet exige et mérite une attention particulière , tant à cause de lui-même , que pour nous former de Ximenès , une idée plus exacte et plus juste.



CHAPITRE XVIII.

L'Inquisition espagnole, et le peu de croyance que mérite Llorente.

Il arrive souvent qu'un seul et même terme désigne deux objets qui ont bien quelque ressemblance, mais qui sont cependant très-différents; et alors il est toujours à craindre que l'identité de l'expression n'efface peu à peu dans les esprits la différence des objets. C'est en effet ce qui est arrivé avec le mot *Inquisition*, qui d'abord ne signifiait qu'un tribunal ecclésiastique pour juger des choses relatives à la foi, mais que plus tard on employa aussi, pour désigner une institution civile que sa rigueur, vraie ou supposée, a rendue pour toute l'Europe un objet de terreur.

Il n'y a pas le moindre doute que, dès l'origine, il n'ait existé chez les chrétiens un tribunal ecclésiastique, pour juger des points relatifs à la doctrine; mais il est également certain que, dans les premiers temps, les peines infligées aux hérétiques étaient purement ecclésiastiques et spirituelles, et que l'autorité civile n'y intervenait nullement. Ainsi, l'hérétique opiniâtre devait surtout être frappé du retranchement complet de la communion chrétienne, c'est-à-dire de l'excommunication, à moins que l'Eglise ne consentit à anéantir l'idée attachée à son nom, celle de conservatrice des enseignements divins.



Les choses prirent un autre aspect, lorsque Constantin eut établi une sorte d'alliance entre l'Eglise et l'Etat, et donné à celui-ci une organisation en grande partie ecclésiastique.

Dès lors, on dut voir dans l'empereur le protecteur et comme le bras séculier de l'Eglise, *ἐπίσκοπον πῶν ἔξω*; et en cette qualité, il regarda comme nécessaire de mettre hors d'état de nuire, soit par l'exil, soit de quelque autre manière, les hérétiques qui étaient un danger pour l'Eglise. L'empereur avait un double motif pour infliger à l'hérésie ces châtimens civils, les premiers dont elle fut l'objet. D'abord, comme fils aîné de l'Eglise, il devait la protéger pour l'avenir contre ses ennemis déclarés; ensuite, en mettant à l'écart ces auteurs de troubles, maintenir dans l'Etat l'ordre et la tranquillité, qui ont toujours à souffrir des dissensions religieuses.

L'emploi de châtimens plus rigoureux que l'exil fut dû aux ariens, qui, les premiers, en firent usage contre les catholiques, sous les règnes de leurs corrégionnaires, Constance et Valens. Le premier de ces empereurs les condamnait au cachot; le second les faisait noyer (1); et toujours les rois ariens des jeunes monarchies germanes ont fait usage de ces actes sanglants de violence, contre ceux qui appartenaient à des croyances différentes de la leur.

Les catholiques ne commencèrent à y avoir recours qu'à la fin du quatrième siècle, c'est-à-dire dans la persécution des Priscillianistes, dont les chefs furent exécutés à Trèves, en 385, par l'ordre de l'empereur Maxime. Mais aussi les plus grands évêques de cette époque, saint Martin de

(1) Secrates, Histoire ecclésiastique; l. VI, c. 46. Sozomène, Histoire ecclésiastique, l. VI, c. 44. Theodoret, Histoire ecclésiastique, l. IV, c. 24.

Tours, saint Ambroise de Milan, le pape Sirice et d'autres, et plus tard aussi, saint Léon-le-Grand, blâmèrent hautement l'emploi des punitions sanglantes infligées aux hérétiques. Saint Augustin était du même avis, quoique d'ailleurs il ne désapprouvât pas l'emploi de la force à l'égard des hérétiques, comme moyen de correction (1). Sa manière de voir devint même dominante, et détermina plus tard aussi la législation civile, en particulier sous les empereurs Théodose II et Valentinien III. Ainsi, ces princes, considérant les hérétiques comme criminels envers l'Etat, son repos et la moralité publique, les punirent en conséquence par l'exclusion des honneurs, la privation du droit de succession et par d'autres peines civiles, mais sans faire jamais couler leur sang (2).

L'union de l'Eglise et de l'Etat devint plus étroite encore au moyen âge, et surtout lorsque saint Grégoire VII eut formulé sa grande idée théocratique. Le projet de ce pontife était de réunir tous les peuples de l'Occident en une confédération théocratique, dont le pape, au nom de Dieu, serait le protecteur, mais dont, naturellement, ne devaient être membres, que ceux qui appartenaient à l'Eglise. Au point de vue de cette idée, les hérétiques durent nécessairement être regardés comme des criminels de lèse-majesté, puisque, par leurs erreurs, ils se révoltaient contre Dieu, roi de cette confédération théocratique. Toutefois la plupart des docteurs ecclésiastiques du moyen âge, entre autres saint Bernard, de même que la législation espagnole, continuèrent à se prononcer contre l'application de la peine de mort aux hérétiques (3). Saint Thomas

(1) Opp. ed. B. B. T. II, p. 180, 204, 489.

(2) Riffel, Verhältniss von Kirche und staat, Maïence, 1836. Thl. I p. 656. Schröck, K. G. Thl. 48. p. 40.

(3) Hurter. Innoc III, t. II. Llorente, Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, t. I, p. 34, note XI.

d'Aquin , au contraire , ne fit aucune difficulté d'en prendre la défense : « La falsification de la Doctrine, dit-il dans sa Somme , est beaucoup plus criminelle que celle de la monnaie , et par conséquent elle est certainement tout aussi punissable ; mais l'Eglise , pour ramener ceux qui sont dans l'erreur, ne les condamne pas tout d'abord : seulement , lorsque l'hérétique , averti une ou deux fois , ne renonce pas à son hérésie, elle l'excommunie et le livre au bras séculier , afin qu'il n'infecte pas les membres restés sains , et que, par la mort, il soit mis hors d'état de nuire (1). »

Si , à partir de Constantin , les princes infligèrent à l'hérésie des châtimens civils ; d'autre part , les évêques seuls et les conciles eurent, dès l'origine, à prononcer sur la question d'orthodoxie.

Ainsi , à ne considérer que l'idée fondamentale attachée au mot *inquisition*, savoir , la recherche des hérétiques et leur punition au moyen de peines ecclésiastiques et civiles, nous devons dire que , dans le premier sens , elle a existé dès le temps des Apôtres, et dans le second , depuis Constantin.

Toutefois, conformément à l'usage reçu dans le langage, l'histoire ne parle d'inquisition , qu'à l'époque où l'on établit des juges et des tribunaux particuliers, dans le but spécial de rechercher et de punir les hérétiques. Ce qui y donna lieu , ce fut la foule étonnante et menaçante de sectes , qui s'élevèrent au onzième siècle et au douzième , dans presque tous les pays de l'occident , infectèrent presque toutes les classes de la société , et se glissèrent même jusque dans les chapitres et dans les couvents (2).

(1) Secunda II dae quæst. 2, art. 3.

(2) Hurter, Innoc. III, t. 2.